



PARTENAIRES

Charte Partenaires & Sécurité

Engagements, niveaux de service et règles de sécurité pour les dépôts partenaires, les moto-taxis et les déploiements en marque blanche de la plateforme FlashGas.

Version 1.0 — dernière mise à jour septembre 2026



01 À qui s'adresse cette charte

- Dépôts partenaires et distributeurs de gaz indépendants.
- Moto-taxis partenaires.
- Responsables de sites miniers, industriels et de camps d'entreprise en marque blanche.

02 Ce que FlashGas apporte

- Les applications Client, Livreur et le tableau de bord Dépôt, hébergés et maintenus.
- L'affectation automatique des commandes payées aux livreurs disponibles.
- L'encaissement Mobile Money et la réconciliation automatique par dépôt.
- Le recrutement des livreurs, le kit de sécurité et l'uniforme aux couleurs FlashGas.
- Les analyses de demande, de stock et de délais par ville.

03 Engagements des dépôts

- Maintenir des niveaux de stock exacts dans le tableau de bord.
- Ne remettre que des bouteilles inspectées, plombées et testées contre les fuites.
- Remettre la commande au livreur dans les 10 minutes suivant l'affectation.
- Détenir des autorisations de stockage, de sécurité incendie et de commerce valides.
- Rester joignable par téléphone pendant les heures d'ouverture.

04 Engagements des livreurs

- Porter le casque, la veste et utiliser le coffre de transport homologué à chaque course.
- Ne jamais transporter plus de bouteilles que le coffre ne le permet.
- Ne jamais fumer ni faire le plein avec des bouteilles à bord.
- Clôturer chaque livraison avec une photo et le code à usage unique du client.
- Refuser et signaler toute bouteille qui sent, siffle ou paraît endommagée.

05 Niveaux de service

- Objectif de livraison : 45 minutes après confirmation du paiement.
- Remise au dépôt : 10 minutes après affectation.
- Signalement d'incident : sous 1 heure.
- Versements aux livreurs et dépôts : hebdomadaires, sans espèces.

06 Incidents

Toute fuite, incendie, accident de la route ou blessure doit être signalé immédiatement via le tableau de bord et par téléphone. La bouteille concernée est mise en quarantaine et inspectée



avant remise en circulation.

07 Données et confidentialité

Les partenaires accèdent aux données clients uniquement pour les livraisons qu'ils traitent et ne peuvent ni les exporter, ni les réutiliser, ni les revendre.

08 Fin du partenariat

Chaque partie peut mettre fin au partenariat avec un préavis de 30 jours. Tout manquement grave à la sécurité ou toute fraude entraîne une suspension immédiate.

09 Contact

Une question sur ce document ? Écrivez à legal@flashgas.africa ou utilisez le formulaire de contact sur flashgas.africa. Nous répondons sous 5 jours ouvrés.